

notre part pour en assurer la réalisation. La communauté internationale a le droit de s'attendre que les parties à tout différend feront tout ce qu'elles peuvent, comme l'exige la Charte, pour en arriver à un règlement. En même temps, les Nations sont tenues d'offrir leurs bons offices et, au besoin, d'ouvrir la voie à un règlement. En tout cas, c'est dans cette optique que mon Gouvernement jugera les questions précises qui nous sont soumises.

L'attitude du Canada à cet égard est la même qu'en 1957. Cette année-là, le 18 janvier, nous avons déclaré ici même "qu'il faut éviter, si c'est possible, de revenir à l'état de choses qui a contribué à provoquer l'ouverture des hostilités". M. Pearson était revenu sur une de ses interventions antérieures où il s'était exprimé encore plus clairement. Voici ce qu'il disait:

" Qu'arrivera-t-il ... dans six mois ? Est-ce que tout sera à recommencer ? Reviendrons-nous simplement au status quo antérieur ? Ce serait un retour, non pas à un régime de sécurité ... mais plutôt à la terreur, aux effusions de sang, aux tensions, aux incidents, aux accusations et aux contre-accusations, et, en définitive, à une nouvelle explosion ... ".

Il s'ensuit que le Canada ne peut appuyer la résolution présentée le 19 juin par le président du conseil des ministres de l'Union soviétique. Cette résolution nous ramènerait aux conditions qui ont mené à l'ouverture des hostilités. Il y a quelques semaines à peine, le Canada, et d'autres membres du Conseil de Sécurité, ont tenté de convaincre le Conseil qu'il se devait de lancer un appel à la modération et d'engager les parties à renoncer à la lutte armée pour donner au monde le temps de se ressaisir. Une résolution comme celle-là aurait pu contribuer à écarter les hostilités. Négliger d'agir, c'était contribuer à précipiter les événements tragiques qui se sont déroulés depuis au Moyen-Orient. Nous devons maintenant tout mettre en oeuvre pour en empêcher la répétition.

A cette fin, je demande avec instance à tous les intéressés de placer au-dessus de tout l'intérêt commun de tous les peuples du Moyen-Orient dans la paix et l'amélioration de leurs conditions d'existence. Ce n'est pas par des condamnations ni par des reproches que les Nations Unies pourront nous libérer du climat actuel d'animosité, de méfiance, et d'appréhension. C'est en proclamant que chacune des parties a le droit de vivre dans la paix et la sécurité, sans crainte d'être attaquée, et en